



**Réunion internationale d'examen de la
mise en œuvre du Programme d'action
pour le développement durable des
petits États insulaires en développement**

Distr. générale
12 janvier 2005
Français
Original: anglais



**Port-Louis, Maurice
10-14 janvier 2005**

Point 8 de l'ordre du jour

**Examen approfondi de la mise en œuvre
du Programme d'action pour le développement
durable des petits États insulaires en développement**

Résumés des réunions-débats

Note du Secrétariat

Additif

Réunion-débat 3

Le rôle de la culture dans le développement durable des petits États insulaires en développement (Mardi 11 janvier 2005, 15-17 heures)

Résumé des débats établi par la présidence

1. La réunion-débat 3 a porté sur le rôle de la culture dans le développement durable des petits États insulaires en développement. Elle était présidée par Rachmat Witoelar, Ministre d'État pour l'environnement de l'Indonésie, et animée par Dame Pearllette Louisy, Gouverneur général de Sainte-Lucie. Pour stimuler le débat intergouvernemental, le Groupe de discussion a entendu plusieurs exposés : Philippe de la Hausse de Lalouvière, Président du Conseil d'administration du Fonds pour le patrimoine national de Maurice, a abordé le thème de l'intégration du patrimoine culturel dans le développement durable des petits États insulaires en développement; Adi Meretui Ratunabuabua, spécialiste principal du développement culturel (Département de la culture et du patrimoine du Ministère des affaires intérieures des Fidji), celui des moyens de protéger, d'améliorer et de promouvoir le patrimoine culturel matériel et immatériel des petits États insulaires; Ralph Regenvanu, Directeur du Centre culturel de Vanuatu, celui de la gestion communautaire du patrimoine, des ressources et de l'éducation dans le domaine culturel; Keith Nurse, maître de conférence à l'Institut des relations internationales de l'University of the West Indies (Trinité-et-Tobago), celui des industries culturelles et du développement durable des petits États insulaires en développement; et Sidney Bartley, Directeur de la culture au Ministère jamaïcain de l'éducation, de la jeunesse et de la culture, celui

de l'alignement de la culture sur les politiques commerciales et autres politiques d'État en faveur du développement durable.

2. De l'avis général, la culture occupait une place importante dans l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et dans le développement durable en général. La culture était en fait le quatrième pilier du développement durable. Il a été reconnu que la culture et le patrimoine des îles offraient de nombreuses possibilités de développement durable par le biais notamment de l'écotourisme, de la diffusion du savoir traditionnel, de la musique et des festivals. L'identité et le patrimoine culturels étaient un élément fondamental de la promotion du développement durable dans les petits États insulaires en développement; de fait, le développement ne pouvait être réellement durable que s'il naissait de l'identité culturelle et s'en nourrissait.

3. Les délégations étaient largement favorables à l'élaboration d'une nouvelle convention internationale sur la diversité culturelle. Elles ont noté que les échanges culturels enrichissaient et renforçaient la diversité et l'identité culturelles et qu'ils aidaient également à combattre l'ignorance et à prévenir l'extrémisme.

4. De nombreuses délégations ont exprimé leur soutien à la protection du patrimoine et de la diversité culturels et à l'accroissement des ressources consacrées au renforcement des initiatives nationales et régionales prises dans ce domaine. Plusieurs d'entre elles ainsi que des grands groupes ont également lancé un appel en faveur de la sauvegarde des langues autochtones et locales et de l'enseignement de la culture et des traditions dans les systèmes d'éducation nationale. Par ailleurs, on a estimé que les petits États insulaires en développement devraient avoir un droit de regard sur le contenu des messages les concernant diffusés par les médias afin qu'une image positive soit donnée de leur culture. Il a été noté que la transmission de la culture traditionnelle aux jeunes contribuait à créer une société dynamique.

5. Certaines délégations ont appelé de leurs vœux des politiques culturelles nationales et cadres législatifs qui favorisent le développement des industries culturelles et les initiatives portant sur des domaines tels que la musique, les arts, les festivals, le théâtre, le cinéma et le tourisme culturel. L'existence d'industries culturelles viables sur le plan commercial peut contribuer à la cohésion sociale et renforcer l'identité nationale. Il faut consolider les institutions et les industries culturelles dans les petits États insulaires en développement pour contribuer au développement national et régional et faire face à la concurrence internationale. Ces institutions et industries sont considérées comme des domaines où les petits États insulaires en développement ont un avantage comparatif qu'ils peuvent mettre à profit pour favoriser leur progrès social et économique. La culture est un moyen de protection majeure des petits États insulaires en développement face aux chocs extérieurs liés à la mondialisation.

6. Les participants ont défini les domaines d'action prioritaire suivants :

- Implication des communautés dans l'élaboration des politiques visant à protéger le patrimoine culturel et notamment dans le choix de ses éléments à protéger et dans la revendication de sa propriété.
- Amélioration de la gestion des sites appartenant au patrimoine culturel et naturel pour assurer un accès universel et un entretien économique.

- Création de partenariats entre les gouvernements et la société civile en vue de la gestion durable du patrimoine.
- Renforcement des capacités communautaires de gestion des ressources et de conduite des affaires publiques.
- Mise au point de programmes de recensement des connaissances traditionnelles et de préservation des valeurs culturelles, traditions et coutumes.
- Enseignement et transmission des valeurs communautaires traditionnelles et des connaissances locales et autochtones qui leurs sont associées dans l'éducation de base.
- Étude et sauvegarde des langues autochtones comme moyen de favoriser leur incorporation systématique dans les programmes scolaires et promotion de la diffusion de publications dans ces langues.
- Renforcement des capacités culturelles par le biais de l'enseignement et de la formation dans les domaines de l'art, de l'administration artistique, de la gestion du patrimoine et de la promotion de l'entrepreneuriat culturel.
- Investissement dans les industries culturelles pour créer de nouvelles possibilités locales d'emploi et d'exportation, contribuer à la diversification de l'économie et renforcer et développer la confiance et les liens culturels avec les communautés d'outre-mer.
- Intensification des consultations entre les gouvernements et les industries culturelles pour aligner les politiques d'État sur les pratiques existantes dans les domaines de la culture et du commerce, de l'industrie, du tourisme, de l'éducation, de la protection de la propriété intellectuelle et d'autres secteurs.
- Protection des droits de propriété intellectuelle dans les petits États insulaires en développement contre les risques de piratage dans les domaines de la musique, de l'édition et des industries de la création et renforcement des capacités en matière de gestion des droits ainsi que des brevets, des marques déposées et droits de propriété intellectuelle dans les petits États insulaires en développement afin de protéger toutes les formes d'innovation et de création et de mobiliser l'opinion publique autour de ces questions.
- Amélioration des capacités institutionnelles d'information, de promotion et de commercialisation des produits et services culturels et de la propriété intellectuelle y compris des droits en relevant.
- Amélioration de l'accès au capital et au crédit – notamment dans les domaines du financement du développement et des subventions en vue de la prospection de nouveaux marchés – en faveur des petites et moyennes entreprises et création de fonds de soutien à la culture dans les régions où se trouvent les petits États insulaires en développement.